

**ATTESTATION DE CAPACITE N° 44
DELIVREE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 543-99
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Conformément à l'article R. 543-99 du code de l'environnement, l'organisme SGS-ICS agréé par décision ministérielle en date du 29 août 2008 référencée NOR : DEVP0818693A et renouvelé en date du 10 septembre 2013 référencée NOR : DEVP1320768A, atteste que l'opérateur :

**CORNILLET EQUIPEMENT
ZA du Pays de Guémené
1, rue des Foulonniers
44290 GUEMENE PENFAO**

de numéro de siret : **41123668000020**

dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes :

Catégorie I :

Contrôle d'étanchéité, maintenance, entretien, mise en service, assemblage, récupération des fluides des équipements de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans à compter du 28/03/2024.

Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R. 543-101 et R. 543-104 du code de l'environnement.

Valable jusqu'au **27/03/2029**.

Siham VIDARD
Présidente de SGS ICS

